(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F Date de révision: 04.10.2024 102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial OPTION FLASH

UFI YUC3-50HR-M008-HQK5

Code du produit (UVP) 89155304

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BAYER SAS

Bayer CropScience 74 Rue Gorge de Loup

69009 Lyon France

Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

+33(0)4.72.85.25.25

d'appel d'urgence

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Substances et mélanges auto-échauffants: Catégorie 2

H252 Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité: Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH 2/13

Version 3 / F

102000060110

Date de révision: 04.10.2024

Date d'impression: 04.10.2024

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fosétyl Aluminium
- Folpel









Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H252 Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P420 Stocker à l'écart des autres matières.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Folpet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH 3/13

 Version 3 / F
 Date de révision: 04.10.2024

 102000060110
 Date d'impression: 04.10.2024

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG) Fosétyl-Aluminium/Folpel 50:25% WG

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Eye Dam. 1, H318	50,00
Folpel	133-07-3 205-088-6	Carc. 2, H351 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H332	25,00
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	Non classé	>= 1,0

Information supplémentaire

Folpel 133	Facteur M: 10 (acute)	
------------	-----------------------	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout

vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent

et persistent, consulter un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de

l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les

lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une

irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASHVersion 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

Version 3 / F Date de revision: 04.10.2024 102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

Ingestion Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison. Rincer la bouche. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Les symptômes suivants peuvent apparaître :, Irritation de la peau, des

yeux et des muqueuses

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Ce produit n'est pas un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Contre-

indication: atropine.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

(CO), Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de phosphore, Oxydes de soufre, Acide chlorhydrique (HCI)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Oxyde de carbone

protection.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les

cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH 5/13 Version 3/F Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien

fermé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie

et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une

exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Film alu composé (epaisseur Alu min 0,007 mm)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

Matériau approprié

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Folpel	133-07-3	0,1 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Kaolin	1332-58-7	10 mg/m3 (VME)	01 2008	INRS (FR)

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granulé dispersible dans l'eau

(CE) No. 1907/2006



7/13

OPTION FLASH

Version 3 / F Date de révision: 04.10.2024 102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

Couleur beige

OdeurDonnée non disponibleSeuil olfactifDonnée non disponiblePoint/intervalle de fusionDonnée non disponiblePoint d'ébullitionDonnée non disponible

Inflammabilité Le produit n'est pas facilement inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclairDonnée non disponibleTempérature d'auto-Donnée non disponible

inflammation

Énergie minimale d'ignition > 1.000 mJ

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

pH 3,0 - 4,0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)

Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Folpet: log Pow: 3,017

Fosétyl Aluminium: log Pow: -2,1

Pression de vapeurDonnée non disponibleDensitéDonnée non disponibleDensité relativeDonnée non disponible

Masse volumique apparente 0,65 g/ml (non tassé)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

9.2 Autres informations

Explosivité Non explosif

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Taux d'évaporation Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

 Version 3 / F
 Date de révision: 04.10.2024

 102000060110
 Date d'impression: 04.10.2024

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

Aptitude à s'échauffer

spontanément

Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température

élevée.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Exposition à l'humidité.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Lésions oculaires Irritant pour les yeux. (Lapin)

graves/irritation oculaire Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Peau: Sensibilisant (Souris)

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (ELGL)

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Folpet : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

expérimentations animales.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Folpet : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Duodénum. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs n'est pas applicable aux faibles niveaux d'exposition d'une utilisation normale. Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat. Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin. Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 2,6 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 27 mg/l

Biomasse; Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 70 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 24 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Folpet:

rapidement biodégradable Fosétyl Aluminium:

rapidement biodégradable

Koc Folpet: Koc: 304

Fosétyl Aluminium: Koc: 0,1

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Folpet: Facteur de bioconcentration (FBC) 1,8

Ne montre pas de bioaccumulation.

Fosétyl Aluminium:

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Folpet: Modérément mobile dans le sol

Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Folpet: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH 11/13 Version 3/F Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service Emballages contaminés

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3088 SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ECHAUFFANT, N.S.A.

14.2 Nom d'expédition des Nations

unies

14.3 Classe(s) de danger pour le 4.2

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

40 Code danger Code tunnel Ε

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

(FOLPEL MELANGE)

IMDG

14.1 Numéro ONU 3088

14.2 Nom d'expédition des Nations SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S.

unies

(FOLPET MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

4.2

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU 3088

14.2 Nom d'expédition des Nations SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S.

unies

(FOLPET MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

4.2

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour NON

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

 Version 3 / F
 Date de révision: 04.10.2024

 102000060110
 Date d'impression: 04.10.2024

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s):

25 Pneumoconioses consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la

silice libre.

102 Cancer de la prostate provoqué par les pesticides.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
CIx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

(CE) No. 1907/2006



OPTION FLASH

Version 3 / F

Date de révision: 04.10.2024

102000060110 Date d'impression: 04.10.2024

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du

mélange et de la société/de l'entreprise. Rubrique 15 : Informations

relatives à la réglementation.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.